



CONTACT ELEVAGE

Le journal des adhérents

www.opalim.org

N°1 - Janvier 2018



**TOUS NOS
VŒUX
2018**

**BONNE
ANNÉE**



Chères et Chers Collègues,

En premier lieu, je vous présente ainsi qu'à vos proches tous mes Vœux de réussite personnelle et professionnelle pour cette nouvelle année !

Pour l'agriculture et l'élevage, 2017 aura connu son lot de difficultés au nombre desquelles une météo une nouvelle fois capricieuse, des crises sanitaires

latentes, une pression toujours plus importante de la faune sauvage et des retards dans le paiement des aides. Autant de misère que la très nette embellie sur les cours ne peut nous faire oublier complètement.

2018 se présente comme un tournant à plusieurs titres. Au niveau national, nous devrions voir arriver la loi, issue des états généraux de l'agriculture et de l'alimentation, censée assainir les relations au sein des filières et rééquilibrer les revenus en faveur des agriculteurs. Nous pourrions alors juger de son efficacité.

Pour OPALIM, 2018 sera aussi décisive puisque c'est pour elle une année électorale.

Voici 9 ans que j'ai l'immense honneur de présider à la destinée de notre Organisation de Producteurs. Avec les différents Conseils d'Administration successifs, je pense que nous pouvons tirer un bilan positif de cette période. La situation financière est désormais stabilisée. Nous avons su diversifier nos activités dans le conseil et les fournitures aux élevages. Nos effectifs adhérents se tiennent. Nous avons également su saisir, avec nos collègues de l'ADE2C, l'opportunité de la fusion et le nom d'OPALIM est maintenant connu de tous en Nouvelle-Aquitaine.

Nous sommes également des partenaires incontournables dans 2 projets structurants, le MARCHE AU CADRAN de St Yrieix la Perche et la structure de prestation de service OPALIM LES VIANDES.

Je sais aussi que tous ces acquis se sont faits au prix d'une pression importante sur les salariés qui a notamment engendré un turn-over important et parfois préjudiciable. Mais je les remercie tous pour leur implication !

L'équipe qui émanera de la prochaine Assemblée Générale pourra, sans craintes, se placer dans la continuité des actions que nous avons engagées. Il s'agira de tracer la perspective à 10 ans qui reposera nécessairement sur une confiance renouvelée entre producteurs et négociants, sur la stabilisation d'une équipe de techniciens compétents et motivés et naturellement sur toujours plus de services et de projets au bénéfice des adhérents.

C'est en tout cas l'avenir que j'appelle de mes Vœux à OPALIM.

Je terminerai mon propos par une citation de Henry FORD fondateur de Ford :

**« Se réunir est un début,
Rester ensemble est un progrès,
Travailler ensemble est la réussite. »**

Bonne Année à Tous !

Roland PELLENARD
Président d'OPALIM

Actu & Evénements

Dates à retenir..... Page 3

Telepac Page 3

La page du Collège Acheteur Pages 4 et 5

Formations techniques à OPALIM :
développer les connaissances des éleveurs..... Page 6



Fertilisation des prairies :
un pilotage fin pour gagner en productivité .. Page 7

Services & techniques

Les prairies permanentes :
un potentiel à entretenir Page 8

De la lumière pour désaisonner ses brebis :
visite guidée d'une exploitation
« lumineuse » Pages 9 à 11



Nouveau service : Echographies ovines.....Page 11

Le Tableau de Bord Vache Allaitante .. Pages 12 et 13

Chèque Bovin viande Page 13

« Déchets de soin »,
le casse tête en élevage..... Pages 14 et 15



Ventilation du bâtiment.....Page 16

VSLM : témoignages d'éleveursPage 17

La Section ReproducteurPage 18

Service Aide Ovine.....Page 19

Le site Internet d'Opalim fait peau neuve... Page 20

Responsable de la publication : Roland PELLENARD

Responsable de la rédaction, Secrétaire de rédaction :
Cécile BOYER, Sophie BETOULLE et Sabrina LEGER

Rédacteurs de ce numéro : Sabrina LEGER, Victoire DEPOIX,
Amélie JUDE, Aubin PATERNE, Marie SEGOVIA,
Marlène COURNARIE et Christophe SAPPEY.

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédit Photo : OPALIM, Atelier Graphique

OPALIM : 2 Avenue Georges Guingouin

CS 80912 PANAZOL

87017 LIMOGES Cedex 1

05 87 50 42 30

www.opalim.org

Imprimé à 1 800 exemplaires

Prix du numéro : 3 euros



Organisation des producteurs associés du Limousin

Prochaine Assemblée Générale

le 23 Février 2018 à Limoges

Flash

1^{ère} Assemblée de secteur

le 19 Janvier 2018 à Mautes (23)



D'autres dates sont à venir !!



Les termes PPH, MH8, ABA, aides légumineuses vous rappellent de lointains souvenirs...

C'est normal, **la saison de déclaration PAC approche et sera ouverte du 1^{er} avril au 15 mai.**

Votre technicien de secteur peut, comme chaque année, vous accompagner dans la saisie de votre registre parcellaire graphique sur Telepac ainsi que vous apporter des conseils sur les différents points réglementaires.

N'hésitez pas à lui faire part dès maintenant de votre souhait de travailler avec lui.



**COMMERCE
de BESTIAUX
EXPORTATION**

**Ets Henri et Philippe
DUBOIS**

LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr

■ La page du Collège Acheteur

Opalim est une Organisation de Producteurs Non Commerciale dont le fondement est la liberté de commercialisation de ses adhérents. Elle est composée d'un collège de membres éleveurs auquel est associé un collège de membres acheteurs regroupant des entreprises de négoce et d'abattage ainsi que des bouchers détaillants.

En deux ans sur la zone de reconnaissance d'Opalim la part des bêtes commercialisées par votre collège acheteur a augmenté de 6%.

Votre collège acheteur met en valeur la qualité de vos productions partout en France ou à l'Etranger :

- export de vif vers l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne, mais aussi les Pays Tiers quand les conditions sanitaires le permettent,
- export de viande vers la Grèce, l'Italie...
- distribution dans les boucheries traditionnelles et magasins de nos régions mais également de tout le territoire national.



Source : Christophe SAPPEY

Et vous apporte de nombreux services et avantages :

- il vous conseille, vous oriente afin que votre production réponde au mieux à la demande et soit ainsi plus rémunératrice,
- il est capable de trouver le meilleur débouché au meilleur prix pour toutes les catégories d'animaux,



Source : Christophe SAPPEY

- il vous donne le prix des animaux avant leur départ,
- il les prend en charge sur votre exploitation et à partir de ce moment-là l'animal est sous sa responsabilité = gain de temps pour le vendeur et un transfert des risques à l'acheteur,
- il effectue le paiement des animaux selon la législation à 21 jours maximum ce qui n'empêche en rien de négocier un règlement plus rapide au besoin.

Le collège acheteur d'Opalim tient à rappeler qu'il y a un réel partenariat entre la production représentée par les éleveurs et la commercialisation représentée par le collège acheteur dont l'unique objectif est le meilleur service aux éleveurs pour le bénéfice des uns comme des autres. Vous trouverez ci-dessous la liste mise à jour de tous les membres du collège acheteur.

Nom	Adresse	CP	Ville
ACHATS PLAINEMAISON	18 AVENUE DE L'ABATTOIR - BP 81	87000	LIMOGES CEDEX
BASSE MARCHE BETAIL	BEAUSEJOUR	87210	LE DORAT
BELLIVIER FRERES (SARL)	PEYRAS	16270	ROUMAZIERES LOUBERT
BERTRAND (SARL)	VERVAUX	23240	ST PRIEST LA PLAINE
BETOUX & FILS (SARL)	19 GRANDE RUE	23800	DUN LE PALESTEL
BOUCHERIE DE LA ROCHE PIQUET	LA ROCHE PIQUET	16480	ORIOLES
BOUCHERIE DU PONT LEVIS (SARL)	33 RUE LUCIEN DUMAS	87200	ST JUNIEN
BOUCHERIE LAFAYE	GALERIE CARREFOUR	16800	SOYAUX
BOUCHERIE ROLLAND	10 RUE PORTE DE MARILLAC	16110	LA ROCHEFOUCAULT
BOUCHERIE ST JEAN	114, AV JF KENNEDY	03100	MONTLUCON
C.V. FPLAINEMAISON SA	18 AVENUE DE L'ABATTOIR	87003	LIMOGES CEDEX
CENTRE E. LECLERC SADIS	PARC ATLANTIQUE LES COTEAUX	17100	SAINTES
CENTRE E. LECLERC SAM	COURS CHARLES DE GAULLE	17100	SAINTES
CENTRE E. LECLERC SODIPONS	ROUTE DE COURENNE	17800	PONS
CHANOURDIE SAS	LE QUEYRAUD	87260	SAINT PAUL
CHATEAUROUX VIANDE	10 BD D'ANVAUX	36000	CHATEAUROUX
CHAZAL (SARL)	QUIOUDENEIX	23200	NEOUX
CLERMONTEL (SARL)	LE BOURG	23700	LES MARS
COVILIM SA	125 ROUTE DE NEXON	87000	LIMOGES
CREUSE BETAIL EXPORT SAS	LA GOUTTE	23230	LA CELLE SOUS GOUZON
DENIS SARL	PUYMERIE	16310	LE LINDOIS

Suite

DUPUY DAVID	COMMERCE DE BESTIAUX	17270	BORESSE ET MARTRON
ETS HENRI ET PHILIPPE DUBOIS	LES ALLOIS	87400	LA GENEYTOUSE
ETS MAPAS ET FILS	LA CHAISE	16220	VOUTHON
EURL FENNETEAU	5 CHABREYROUX	87210	ORADOUR ST GENEST
EURL GESLAND CHARLES	LE CLOTTEREAU	72280	THOIGNE
EURL JEAN LOUIS MALLET	LA VILLETTE	03370	COURCAIS
Ets LEPOUREAU - SA SOVILEG	LA HALBAUDIERE	49120	MELAY
GIE LE BELOU	LA SIAUVE	87120	EYMOUTIERS
GUERIN MICHEL	LA COLLINE	87250	FOLLES
JBJ BETAÏL (SARL)	AZAGET	23140	CRESSAT
JOUHANNEAU SARL	PUY COURTET	86150	MOUSSAC/VIENNE
JUILLET (SA)	ROUTE DE PASSIN	01260	CHAMPAGNE
KBS GENETIC	LES PAQUERETTES	87260	ST HILAIRE BONNEVAL
LABROUSSE ETS	LA CHAPELLE	16230	STE COLOMBE
LAMAMY JEAN LUC	LE COUVENT	36190	ORSENNES
LELIEVRE PERE ET FILS (SARL)	MAISON ROUGE	87160	ST SULPICE LES FEUILLES
LESTRADE HENRI	8 ROUTE DE ST LEONARD	87480	ST PRIEST TAURION
LEVESQUES JEAN SA	ABATTOIR DE RUFFEC - BP 75	16700	RUFFEC
LIMOBOVI (SARL)	PERIGNANAS	87520	CIEUX
LORTHOLARY BETAÏL	LA CROIX DU BREUIL	87250	BESSINES SUR GARTEMPE
MABILAT (SARL)	2, ROUTE DE MERY ES BOIS	18110	VASSELAY
MAISON ARSICAUD SARL	L'AVENTURE	17230	MARANS
MAMESSIER (SARL)	LAUNAY	71110	STE FOY
MANTE SARL	VINTEJOUX	19700	SEILHAC
MARC VIANDES EURL	17, IMPASSE DES BRANDES	17610	CHANIERES
MARCHE LIMOUSIN VIANDES	17 RUE FREDERIC MISTRAL	87300	BLOND
PAGNAUD DENISE	LE MOULIN	87260	ST BONNET BRIANCE
PAILOT SARL	LE TILLEUL	87440	LES SALLES LAVAUGUYON
PAROUTY SAS	16 ALLÉE PAUL GAUGUIN	23400	BOURGANEUF
RUELLOISE DES VIANDES SARL	ZA LA CROIX BLANCHE	16800	SOYAUX
SA DUFOUR SISTERON	PARC D'ACTIVITÉS "VAL DE DURANCE"	04200	SISTERON
SARL DECELLE ET FILS	LES VIGNES	86250	CHATAIN
SARL LA CONFOLENTAISE DES VIANDES	79 AVENUE GAMBETTA	16500	CONFOLENS
SARL LAMETERIE PEGON	BORNAT	71110	VERSAUGUES
SARL MARNAT	LES VERNES - BP 20	42110	CIVENS
SARL MARZET ET FILS	PEU DE LA CROIX	87190	MAGNAC LAVAL
SAS DEBLOIS CHRISTIAN & FILS	27 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918	87250	BESSINES SUR GARTEMPE
SAS ETS WEBER	LA FONTAINE BP 9	53800	RENAZE
SAS VIENNE BETAÏL	5 AVENUE GARE	86400	CIVRAY
SOBEVIA - LORTHOLARY	LA CROIX DU BREUIL	87250	BESSINES SUR GARTEMPE
SOBEVIAL	ABATTOIR	16500	CONFOLENS
SODEM - COVIMO	ABATTOIR - LE CERIOLET	86150	LE VIGEANT
SOMAFER	ABATTOIR DE LA CROIX DU BREUIL	87250	BESSINES SUR GARTEMPE
SVA JEAN ROZE	RUE VICTOR BALTARD - BP 90237	35502	VITRE CEDEX
TRANQUARD ET FILS	LA MARBOIRE	17250	ST SULPICE D'ANOULT
TRUFFINET (SARL)	18, RUE PIERRE D'AUBUSSON	23250	ST HILAIRE LE CHATEAU
VIVALIM SA	BP 818 RTE DE NEXON	87015	LIMOGES CEDEX

Christophe SAPPEY



■ NOUVEAU : Formations techniques à OPALIM

4 journées de formation ont été organisées par OPALIM en novembre.

Ces journées présentées par Marie SEGOVIA, vétérinaire sanitaire à OPALIM ont été l'occasion de rappeler en salle le matin les principales actions préventives qui peuvent limiter les pertes économiques pour le soin des veaux d'une part et des ovins d'autre part.

Préparer au mieux la période de mise bas des animaux comme par exemple en curant les boxes, en gérant de manière raisonnée les vaccinations et en alimentant les mères avec une ration spécifique qui enrichira le colostrum permettra de réduire les pertes sur les jeunes animaux et ainsi augmenter les résultats technico-économiques de l'exploitation.

Lors de la réunion, l'après-midi est consacrée à une visite en ferme et une démonstration par la vétérinaire des principaux gestes comme l'examen clinique des animaux, le sondage, la prise de température ou autres.

Les éleveurs présents ont souligné l'intérêt de pouvoir visualiser les gestes importants et les conseils neutres de la vétérinaire.

N'hésitez pas à en parler à votre technicien OPALIM.

**A venir
Formation Gestion
Herbe et Pâturage
le 20 et 27 Février.**

**A venir
Formation Eleveurs infirmiers le 6 février 2018 sur la
Charente et le 8 Février 2018 en Charente-Maritime.**



KBS GENETIC

Animaux, embryons, semences

Entreprise de sélection des différentes races bovines allaitantes. Nous promouvons à l'international une génétique haut de gamme et innovante!



KBS....Les spécialistes de l'EXPORT!
Le savoir-faire et l'expérience à l'international....



plus d'informations sur:

www.kbs-genetic.com



Lieu dit Les Pâquerettes
87260 Saint Hilaire Bonneval
Tél. : +33 (0) 5 55 48 00 00

mail: kbs-genetic@wanadoo.fr
Beppe Pantaleoni + 33 (0) 6 40 51 43 70



■ Fertilisation des prairies : un pilotage fin pour gagner en productivité

La période hivernale est propice à la réflexion sur les apports en engrais de fond sur les parcelles.



Les analyses de sol sont de bons indicateurs pour les terrains cultivés. Elles vous permettent de savoir de quoi votre sol a besoin en phosphore, potasse et chaux pour que la culture suivante puisse atteindre son potentiel de production.

Sur les prairies de longue durée, les choses sont plus complexes. En effet, l'analyse de sol ne suffit pas à étudier la bonne nutrition des graminées en phosphore et potasse.

Cela est dû au fait qu'une prairie implantée depuis plusieurs années a un tissu racinaire dense qui explore les différents horizons du sol et l'étude de sol dans les 20 premiers centimètres ne suffit pas pour conclure de la bonne ou mauvaise nutrition du couvert.

Le prélèvement et l'analyse de la biomasse de la prairie pourra donner une bonne indication sur la capacité des graminées à prélever dans le sol la quantité suffisante de phosphore et de potasse pour son développement.

Sur des prélèvements réalisés en Pays de la Loire, il a été montré que dans plus de 50 % des cas, l'indice de nutrition des prairies en P et K était supérieur ou égal à 100 %. Dans ce cas, des impasses en amendements peuvent être faites et des économies sont à la clé pour l'exploitation.

Pour piloter au plus juste vos amendements, on peut réaliser des prélèvements d'herbe sur des prairies de plus de 2 ans. Ces prélèvements sont à réaliser en période de pleine pousse de l'herbe pour piloter les apports de l'automne suivant.

Il est recommandé de réaliser ces prélèvements tous les 3 à 5 ans pour suivre l'évolution de ces indicateurs et adapter au mieux ses pratiques.

Si vous souhaitez piloter la fertilisation de vos prairies, prenez dès maintenant contact avec votre technicien pour prévoir des analyses au printemps.

Victoire DEPOIX



CHRISTIAN
DEBLOIS
et fils

**COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS**

27, avenue du 11 Novembre 1918
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

Tél. 05.55.76.08.87 - Fax. 05.55.76.16.61

Christophe : **06.83.89.01.11**

Christian : **06.83.89.01.12**

Email : christian.deblois@wanadoo.fr

Pérignanas

**87520
CIEUX**



SARL au capital de 150 000 €
Paiement sous 15 jours maximum

tél. : 05 55 03 25 62 • fax : 05 55 03 82 89
limobovi427@orange.fr

Christophe SAPPEY **Fabrice MARTINHO**
06 09 73 81 36 06 22 72 58 17

COMMERCE DE BESTIAUX
TOUTES CATÉGORIES
(export - viande en gros)



■ Les prairies permanentes : un potentiel à entretenir

Les prairies permanentes sont bien souvent mal comprises et de ce fait, leur potentiel productif s'en trouve sous exploité. C'est pourquoi il est important de les étudier afin de mieux les comprendre et donc de mieux les utiliser.

Les pratiques agricoles telles que la fertilisation, la fauche ou la pâture vont modifier l'équilibre floristique de la prairie permanente. Il est donc particulièrement important de suivre leur état régulièrement. Ce qui est accentué avec le fait que la rénovation totale est très compliquée voire impossible pour les prairies permanentes, d'où l'importance de suivre sa prairie pour ne pas se retrouver dans une situation de non-retour.

Effet de la fertilisation azotée minérale

La fertilisation azotée minérale va globalement diminuer la proportion de légumineuses et à l'inverse augmenter la proportion d'adventices nitrophiles comme le liseron commun, les chardons ou encore les rumex. En effet, l'azote va d'une part affaiblir le système de fixation de l'azote atmosphérique des légumineuses et d'autre part, l'augmentation des adventices réduit l'accès à la lumière de ces mêmes légumineuses, ce qui accentue la diminution de leur proportion.

Il est donc important d'avoir une fertilisation « raisonnée » qui doit être prise au cas par cas et dépendre de l'objectif visé sur la parcelle. En effet, une parcelle uniquement pâturée n'aura pas les mêmes besoins qu'une parcelle fauchée où le fourrage est exporté. D'autre part, il est important de prendre en compte le chargement global sur l'exploitation afin d'ajuster au mieux la production d'herbe aux besoins. Le sursemis de légumineuse peut dans certains cas être une alternative à la fertilisation minérale car les légumineuses vont permettre de transmettre de l'azote aux graminées. Elles sont le « moteur azoté » des prairies.

Effet de l'espèce animale en pâture

L'espèce animale en pâture va influencer la composition floristique par le biais du mécanisme de pâture qui est différent entre les ovins et les bovins.



Figure 1 : Prairie râpée suite au pâturage d'ovins

Les ovins vont favoriser des espèces rampantes telles que l'agrostide stolonifère ou l'achillée millefeuille, ce qui va former des prairies plutôt à morphologie gazonnante et de qualité fourragère moyenne. Les prairies pâturées par les bovins sont donc plutôt à morphologie mixte (gazon et touffes). La formation de touffe est accentuée par les bouses autour desquelles les bovins ne pâturent pas, formant ainsi des zones de refus.



Figure 2 : Prairie en touffe

Comment faire évoluer la situation d'une prairie ?

Il est donc important d'adapter le mode de pâture afin d'éviter les effets néfastes du mécanisme de pâture. Cela passe notamment par un système de rotation, un temps de repos suffisamment long ou encore un temps de pâture adapté afin notamment d'éviter un deuxième cisaillement sur un même période de pâture sur des graminées en pleine repousse.

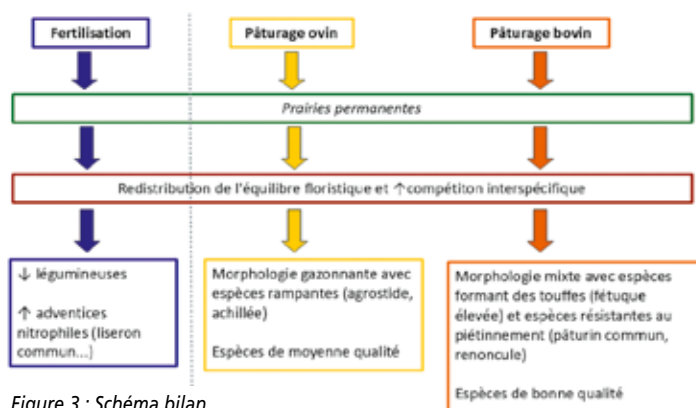


Figure 3 : Schéma bilan

Regard global sur les prairies

L'intérêt de suivre régulièrement la flore des prairies permanentes est justement de prévenir l'implantation d'adventices en trop grande proportion.

La qualité fourragère des prairies permanentes est souvent sous-estimée.

Un des problèmes vient de la proportion de légumineuses qui est dans l'ensemble trop faible par manque de préoccupation alors qu'il est relativement simple d'en augmenter la proportion.

Par ailleurs, la proportion de graminées est globalement satisfaisante mais un petit problème réside dans la composition de ces graminées. Par ailleurs, il faut être attentif à la proportion d'agrostide stolonifère qui est très couvrante et qui possède des propriétés anti-germinative néfaste pour le sursemis des légumineuses.

Un diagnostic de la flore de vos prairies permanentes peut vous aider à connaître les dysfonctionnements majeurs et à adapter vos pratiques pour améliorer la qualité fourragère par la fertilisation ou les pratiques de pâture.

Victoire DEPOIX



■ De la lumière pour désaisonner ses brebis visite guidée d'une exploitation « lumineuse »



Produire des agneaux à contre-saison présente plusieurs intérêts : organiser ces périodes d'agnelage afin de limiter la charge de travail liée à la surveillance des mises bas, étaler ses ventes, vendre en période de plus forte demande et bénéficier de prix de vente plus intéressants.

Pour y parvenir, l'utilisation des traitements hormonaux est largement répandue. Malgré tout, les manipulations à réaliser sur les animaux sont nombreuses et le respect d'un protocole millimétré parfois contraignant.

Sans oublier les élevages conduits en agriculture biologique qui eux, ne bénéficie pas de l'accès aux traitements hormonaux.

Le désaisonnement lumineux est une alternative à tout cela ; le contrôle du photopériodisme étant en partie, la clef de la réussite.



Parole d'éleveur

Gaëc de vialette : plus de 10 ans de pratique et aucun regret !

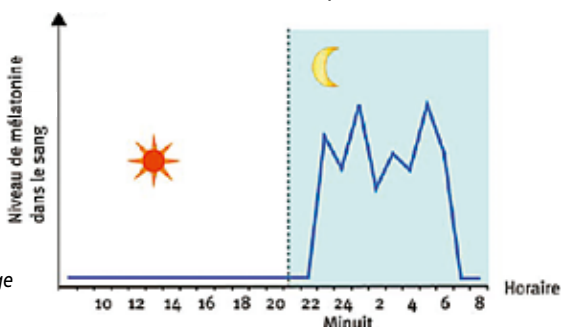
L'élevage compte 1250 brebis dont 250 agnelles de races croisées charollaise/Suffolk/Texel et parallèlement, un atelier de poulets a été créé en 2014 en remplacement de l'atelier caprin. Philippe SOIRAT travaille avec sa femme, Sylvie, et ont un apprenti.

Après 10 ans d'utilisation des traitements hormonaux pour désaisonner ses brebis, les résultats variables et la charge de travail trop importante poussent Philippe à mettre en place les traitements lumineux en remplacement des traitements hormonaux. C'est en 2005 que l'expérience commence sur les brebis après 2 ans d'utilisation sur les chèvres.

Plus de 50% des brebis suivent le protocole lumineux ; cela représente environ 600 brebis par an et une accélération du troupeau à 4 agnelages en 3 ans.

Comment ça marche ?

L'activité sexuelle des brebis est déclenchée par le raccourcissement des jours, successif à une période de jours longs ; la durée des nuits augmente, ce qui crée une augmentation du taux de mélatonine dans le sang des brebis et déclenche donc les premières chaleurs.



Source :
Institut de l'Elevage



Le principe du désaisonnement lumineux consiste à faire percevoir aux animaux une série de « jours longs » (plus de 12 h d'éclairage) puis de « jours courts » (moins de 12h d'éclairage) pour rétablir la sensibilité à la mélatonine, et donc, déclencher l'activité sexuelle des brebis et ainsi de décaler leur cycle dans le temps.

Le protocole du traitement consiste à faire alterner :

- Une période de jours longs simulés de 16h par un éclairage artificiel de 6h à 8h correspondant à une aube fixe et de 22h à minuit correspondant à une phase dite photosensible, et ce pendant une durée de 75j.

La phase photosensible est située 16h à 18h après l'aube et correspond à une période nocturne dont l'éclairage provoque la lecture d'un jour long.

- Une période de jours courts, induite naturellement si on réalise le protocole en hiver, et sur une durée de 75j également.

Afin d'y parvenir, l'installation de néons supplémentaires est obligatoire afin d'obtenir 200 lux au niveau des yeux des brebis.

Comment mesure t-on un lux ?

Grâce à un luxmètre ! Cet appareil permet de mesurer l'éclairage lumineux reçu par unité de surface. On positionne l'appareil à hauteur des brebis ce qui permet de connaître le flux lumineux reçu en lux.

Quel coût en électricité ?

Pour une bergerie de 30m x13.5m dont la capacité d'accueil est de 200 brebis, 14 néons doubles d'une intensité de 36watts/néon sont nécessaires pour produire les 200 lux recherchés.

Si l'on se base sur un prix du Kwh à 0.15€, le coût en électricité du protocole lumineux est de **45€ soit 0.22€/brebis.**

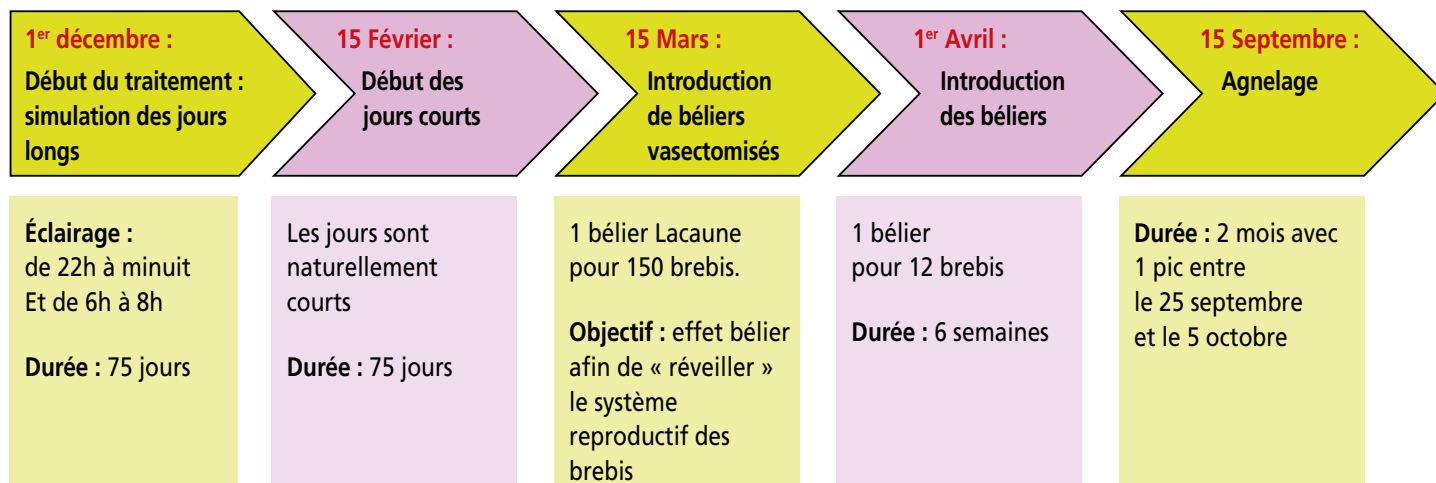
Suite page 10

■ De la lumière pour désaisonner ses brebis visite guidée d'une exploitation « lumineuse »

Suite de la page 9

Protocole brebis du GAEC de Vialette :

600 brebis gestantes (agnelage du 15 janvier à fin février) suivent le protocole lumineux



« Effet bélier » comment ça fonctionne ?

Les brebis, séparées complètement des béliers depuis plusieurs mois, sont en anoestrus. L'introduction d'un bélier lors d'un moment proche de la saison sexuelle va augmenter le taux d'hormones des brebis, déclenchant une première ovulation 2 à 4 jours après l'introduction du bélier.

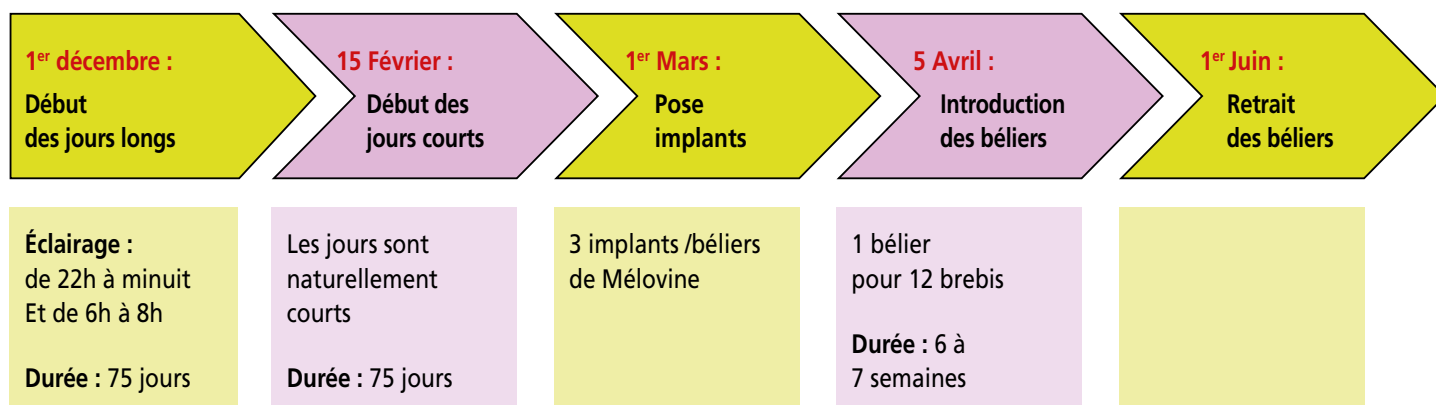
Cette ovulation est dite « silencieuse » car ne s'accompagne pas de chaleur perceptible par le bélier. Elle permet néanmoins d'éveiller le cycle ovulatoire des brebis.

Une quinzaine de jours plus tard, les premières brebis auront ainsi une deuxième ovulation, cette fois accompagnée de chaleurs.

- Afin d'obtenir de meilleurs résultats, les brebis sont sevrées au 15 Mars.
- Il n'y a pas d'intérêt à laisser plus de 6 à 7 semaines les béliers avec les brebis.
- Les brebis sont échographiées à 60-70 jours.

Protocole béliers du GAEC de Vialette :

Les 55 béliers (dont 5 vasectomisés) bénéficient eux aussi du protocole lumineux. Ils sont obligatoirement séparés des brebis



Et les résultats ?

Année	Date lutte	Date retrait béliers	Nombre brebis luttées	Nombre brebis pleines	Nombre brebis vides	Réformes
2012	8 avril	3 juin	580	471 81.2%	100 17.2%	9 1.6%
2013	3 Avril	1 Juin	609	503 82.6%	98 16.1%	8 1.3%
2014	5 Avril	1 Juin	605	502 82.9%	98 15.7%	8 1.3%
2015	10 Avril	8 Juin	599	489 81.6%	100 16.7%	10 1.7%
2016	5 Avril	5 Juin	617	520 84%	93 15.4%	4 0.6%
2017	8 Avril	1 Juin	688	578 84%	105 15.3%	5 0.7%

Moyenne sur 6 ans	Fertilité	Prolificité	Productivité
	82.7%	150%	1.3 agx/brebis

Les bons résultats, notamment en fertilité, ne sont pas indépendants d'une bonne gestion de l'alimentation et d'un protocole sanitaire précis. Il n'y a pas de place au hasard ; la conduite du troupeau se doit d'être rigoureuse.



Philippe SOIRAT, éleveur

Le désaisonnement lumineux a pour avantage d'être facile à mettre en œuvre ; il y a certes un investissement la première année mais celui-ci est vite rentabilisé : le protocole demande moins de manipulation des brebis que le système d'éponges et les résultats sur la fertilité sont très satisfaisants. Cela nous coûte également moins cher ! Le travail sur brebis pleines se fait facilement et nous permet d'accélérer une partie du troupeau même si nous avons constaté qu'un temps de repos minimal de 70j est nécessaire pour obtenir une bonne fertilité. Seule la précocité de la tonte pourrait être un point plus négatif car nous sommes contraints de tondre fin mars avant la mise en lutte.

Amélie JUDE



-50 %
sur la première
prestation

Nouveau service : Echographies ovines



A partir du 1^{er} Janvier 2018, OPALIM vous propose de réaliser les diagnostics de gestation de vos brebis. Le service sera assuré par votre technicienne Amélie JUDE.

Profitez dès maintenant de notre offre de lancement :

- 50 % sur la première prestation !

Dans un souci de meilleure organisation et pour permettre de répondre au plus vite à votre demande, contactez Amélie sans attendre pour planifier vos prochains chantiers.

Pour toutes informations supplémentaires,
contactez Amélie JUDE :

07 78 41 30 16



Appui technique « suivi de reproduction » :

- Plan de reproduction
- Synthèse des résultats zootechniques obtenus
- Bilan de campagne

- 50 % pour tout appui technique signé avant le 30 Juin 2018
Gratuit pour les JA la première année

■ Le Tableau de Bord Vache Allaitante

Tous les ans paraît un document synthétisant les résultats technico-économiques de chaque élevage : le **Tableau de Bord Vache Allaitante**. Il est envoyé aux éleveurs par l'EDE et a pour but de permettre l'analyse des résultats techniques des années précédentes, afin de mettre en évidence les points positifs, mais aussi les points négatifs, et ainsi les améliorer.



On retrouve dans ce tableau de bord les 5 points clés nécessaires à l'analyse de vos résultats technico-économiques :

- La productivité globale,
- L'analyse des choix de réformes,
- Les résultats de reproduction,
- La mortalité,
- La synthèse globale, avec les marges de progrès possibles.

La productivité globale (PG)

Premier indicateur à regarder, elle peut être due à plusieurs facteurs, comme un nombre de vaches vides trop élevé, un délai de réforme trop long, ou une mortalité trop importante.

Elle est simple à calculer :

$$\frac{\text{Nombre de veaux sevrés}}{\text{Nombre moyen de vaches présentes sur une année}}$$

Ainsi, la PG doit être supérieur à 100.

Références de productivité globale :

Race	Productivité Globale Moyenne (%)	Productivité Globale du ¼ supérieur (%)
Limousine	94,1	107,7
Charolaise	94,9	108,7

Source : Révérenciel Bovin Croissance 2013

Le choix des réformes

Limiter le nombre de vaches improductives est un moyen simple d'économiser de l'argent. Pour cela, il ne faut pas hésiter à réformer les vaches vides.

L'indicateur qui permet de mesurer cette réactivité au niveau des réformes est l'Intervalle Vêlage-Sortie de l'animal. Plus cet intervalle est court, moins la vache sera restée improductive sur l'exploitation. Cela permet de faire des économies : alimentation, temps de travail...

Les résultats de reproduction

Le critère le plus parlant pour analyser ses résultats de reproduction est l'Intervalle Vêlage-Vêlage. En effet, un IVV long est signe de vaches improductives, et donc de dépenses qui pourraient être évitées.

L'IVV moyen du troupeau doit être de 365 jours, et l'IVV 1°-2° vêlage doit être inférieur à 380 jours.

Références d'IVV :

Race	IVV moyen (j)	IVV 1-2 moyen (j)	IVV ¼ supérieur (j)	IVV 1-2 ¼ supérieur (j)
Limousine	380	398	373	386
Charolaise	384	398	389	389

Source : Révérenciel Bovin Croissance 2013



La mortalité

L'analyse de la mortalité permet de voir le nombre d'animaux que l'on n'a pas vendu et ainsi permet d'évaluer le manque à gagner.

$$\text{Taux de mortalité : } \frac{\text{Nombre de veaux sevrés}}{\text{Nombre de veaux nés}}$$

Si toutefois on calcule le taux de mortalité naissance-sevrage, identifier l'âge de mort permet souvent d'en connaître la cause.

Age de la mort	Cause	Piste d'amélioration
0-2 jours	Difficultés au vêlage	Réforme de la mère
2-90 jours	Diarrhée alimentaire	Qualité du lait et/ou du colostrum
90-210 jours	Problème respiratoire	Ambiance du bâtiment, vaccination, amélioration des conditions sanitaires

L'objectif est d'avoir un taux de mortalité 0-210 jours inférieur à 5%.

Référence de mortalité

Race	Taux de mortalité (%)	Taux de mortalité du 1/4 supérieur (%)
Limousine	8,4	5,9
Charolaise	10,2	6,6

Source : Révérenciel Bovin Croissance 2013

La synthèse globale

La synthèse reprend les éléments précédents, et les présente sous forme de schéma. Cela permet donc de se positionner visuellement par rapport aux références moyennes.

Enfin, la dernière partie évalue le nombre de veaux non produits par rapport aux données du 1/4 supérieur, et calcule ainsi les pertes théoriques de l'élevage.

Cette « perte théorique » représente en fait la marge de progrès de votre élevage.

Votre technicien de secteur est là pour vous aider dans la lecture et l'analyse de ces différents critères.

L'amélioration de ces différents critères permet de faire rapidement des économies, sans pour autant demander des frais supplémentaire.

N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur pour tout renseignement.

Aubin PATERNE



Accompagnement technique

Afin de vous accompagner dans l'amélioration de vos résultats, la **Région Nouvelle Aquitaine** grâce au dispositif « **Chèque Bovin viande** » propose de participer au financement d'un **accompagnement technique** et économique en vue d'améliorer votre compétitivité.

En Haute-Vienne et en Creuse, OPALIM s'associe à d'autres OPA afin de mobiliser leurs compétences respectives pour vous aider. L'accompagnement proposé est le suivant :

- **Un diagnostic de votre exploitation technique et économique (calcul de coût de production),**
- **Un plan d'actions qui pourra comprendre des prestations sur la reproduction (échographies, tri des animaux), l'alimentation (plan de rationnement), le sanitaire, la génétique (accouplements, inséminations),**
- **Un suivi du plan d'actions et un bilan de l'action.**

CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN DE SECTEUR OU OPALIM POUR VOUS INSCRIRE
PLACES LIMITEES

■ « Déchets de soin », le casse tête en élevage...

Flacons vides, périmés, aiguilles, seringues usagées... Une fois les traitements administrés, une question revient sans cesse : qu'est-ce que je fais des déchets produits ? Evidemment, pas question de les jeter en vrac avec les ordures ménagères, mais alors qu'est-ce qu'on en fait ?

La question est légitime à l'heure où les problématiques d'environnement, d'antibiorésistance et de résistance aux antiparasitaires sont plus que jamais présentes.

D'abord, petit retour sur ce que nous dit la législation.

C'est la personne qui produit les déchets qui est responsable de leur élimination, c'est-à-dire de leur collecte, de leur transport et de leur destruction. Dans un élevage, vous êtes donc le responsable de l'élimination de ces déchets.

Les élevages étant classés comme des établissements professionnels, selon la loi, les déchets qui y sont produits sont considérés comme des « déchets industriels ». Il faut donc distinguer les déchets « spéciaux », comportant des risques, qui doivent être éliminés par une filière spéciale, et les déchets « banals » qui peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

Mais alors, comment réussir à suivre la législation ?



**SARL MARZET
ET FILS**

LE PEU DE LA CROIX
87190 MAGNAC LAVAL

Bureau : **05 55 68 51 06**

Fax : **05 55 68 53 45**

Jean-Pierre : **06 10 30 75 12**

Claude : **06 10 30 78 96**

Savoir différencier les différents types de déchets de soins produits

Tous les déchets de soins sont considérés comme des déchets « spéciaux », mais ils peuvent être classés en trois catégories distinctes :

- **Les piquants / coupants / tranchants ou « PCT » :** aiguilles, lames de rasoir, lames de bistouri, trocart, flacons en verre cassés, ampoule de médicament vide... Ils représentent un risque de blessure pour les personnes qui les manipulent.

- **Les déchets d'activité de soins à risque infectieux ou DASRI :** Ce sont les déchets contaminés qui représentent un risque de transmission de maladie à l'Homme ou à l'animal : gants, linges, blouses jetables, sur-bottes, lacs de vêlage, compresses souillées...

- **Les médicaments non utilisés ou MNU :** Ce sont les déchets qui contiennent encore un médicament ou qui ont été en contact direct avec un médicament : médicaments périmés ou devenus interdits d'utilisation, flacons vides, tubulures et seringues usagées... Même s'ils ne sont pas dangereux, la loi impose l'incinération de ce type de déchets, or certaines communes les enfouissent...



Comment les éliminer en pratique ?

En théorie, vous choisissez un point de collecte des déchets (cabinet vétérinaire, GDS, CDAAS). Vous allez chercher au point de collecte les conteneurs nécessaires au tri et au stockage des déchets. Sur le conteneur est inscrit le numéro d'élevage, afin d'assurer la traçabilité des déchets.

- **Les PCT** sont obligatoirement placés dans une boîte à aiguille, jaune, étanche, à usage unique, aux normes (volume de 1 ou 3 litres).

- **Les DASRI** : ils doivent être placés dans un grand conteneur jaune, étanche, aux normes pour la collecte des DASRI (30-50-60 litres), à usage unique. Sinon, les déchets non infectieux sont assimilés aux ordures ménagères et éliminés par la filière classique à condition qu'elle soit sécurisée (pas de reprise possible par le public) et qu'elle aboutisse à une incinération.

- **Les MNU** sont théoriquement stockés dans un conteneur spécifique (carton ou sac) ou dans un grand conteneur jaune (comme les DASRI), selon le système mis en place. En pratique, il existe une certaine tolérance pour les emballages, les bidons et les flacons vides de médicaments, qui sont souvent encombrants et ne contiennent que très peu de résidus (moins de 3%). Il est alors possible de les confier aux ordures ménagères et de réserver la filière MNU aux seuls médicaments périmés ou plus utilisables à conditions que les déchets soient incinérés sur la commune. Attention, certaines communes qui enfouissent les déchets sans les incinérer

Placez les bacs de collecte dans un endroit à l'abri des intempéries, hors de portée des enfants et des animaux (chiens, chats, rongeurs...), pratique et sécurisé.

Une fois plein ou selon un rythme de collecte prédéfini (cela dépend des organismes), les conteneurs définitivement fermés sont apportés au point de collecte. Un bon de prise en charge attestant l'apport vous est alors délivré. Ce bon est à conserver dans le registre d'élevage, il permet de justifier de la bonne élimination des déchets en cas de contrôle. Un nouveau conteneur vous est fourni afin de poursuivre la démarche de tri des déchets. Un état récapitulatif annuel des apports de déchets de chaque éleveur est adressé par le point de collecte. Ce document ainsi que le bon de prise en charge doivent être conservés 3 ans.

En bref, les aiguilles usagées, piquants, coupants, et tranchants sont à stocker dans les boîtes prévues à cet effet. Le matériel de soin ayant été en contact avec une source potentiellement infectieuse est à stocker dans les conteneurs DASRI prévu à cet effet. Pour le reste, matériel de soin sans risque contagieux et les flacons et bidons vides, lorsque la commune incinère ses déchets, ils peuvent être éliminés avec les ordures ménagères en respectant le tri sélectif. Lorsque la commune enfouit ses déchets, il est théoriquement obligatoire de se rapprocher d'un point de collecte pour les faire éliminer par une entreprise spécialisée.

Une fois le déchet « produit » vous avez 3 mois pour vous assurer de sa destruction dans une filière adaptée. Dans certains départements, ce délai passe à 6 mois selon les services mis en place.

Mais sur le terrain, comment trouver son point de collecte ?

En Haute-Vienne, des conteneurs sont disponibles au magasin de la CDAAS. Vous allez y retirer le conteneur et une fois plein, vous pouvez soit le redéposer en magasin, soit faire appel à l'inséminateur qui le prend en charge pour assurer sa destruction. A la fin de l'année, la CDAAS vous adresse un justificatif de destruction à conserver.

En Creuse, un service de collecte des déchets de soins devrait voir le jour courant 2018 construit sur un partenariat entre le GDS et les vétérinaires sur un principe similaire à celui de la Charente.

En Charente, la collecte est organisée en partenariat par le GDS et les vétérinaires. Des conteneurs sont disponibles chez votre vétérinaire ou directement au GDS à La Couronne. Une fois plein, vous déposez vos conteneurs au point de collecte à la date prévue (un ramassage est programmé une fois par mois). Un bon de prélèvement attestant de votre passage vous est remis puis vous recevez un justificatif de destruction, à conserver pendant

3 ans. Ce service est facturé à des prix variables en fonction de votre statut adhérent ou non, et permet une gestion simple de vos déchets de soin.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre GDS.

Marie SEGOVIA



HENRI LESTRADE



COMMERCE
DE BESTIAUX
EXPORTATION

87480 SAINT-PRIEST-TAURION

Tél. 05 55 39 70 53

05 55 09 21 66

Port. 06 07 78 53 66

PIERRE REGAUDIE

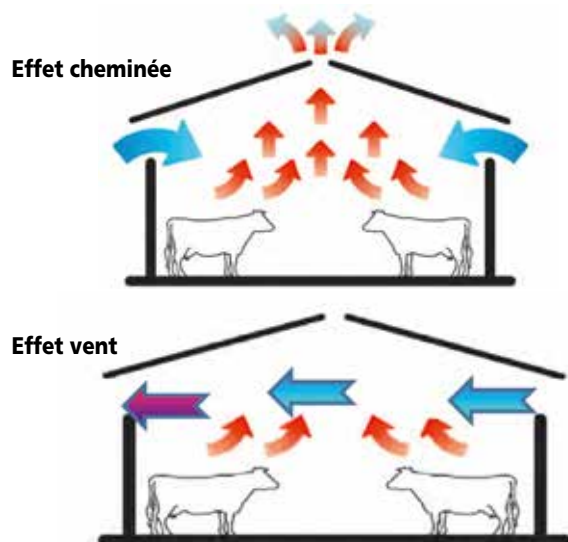
Port. 06 82 59 22 20

Ventilation du bâtiment

L'ambiance du bâtiment est un facteur de risque majeur de maladies respiratoires.

Dans un bâtiment correctement ventilé, l'air frais doit pouvoir entrer et l'air vicié (chargé en gaz toxiques, eau, poussière, et microbes) doit pouvoir sortir.

En cas de ventilation naturelle, deux grands systèmes existent : l'effet cheminée et l'effet vent, qui peuvent d'ailleurs se combiner selon le type de bâtiment



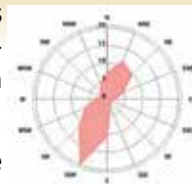
L'utilisation de fumigènes peut aider à évaluer la ventilation du bâtiment.

La pratique des fumigènes

Quelques critères très simples doivent être respectés pour une bonne évaluation des capacités ventilatoires d'un bâtiment.

Le bâtiment investigué doit être normalement chargé en animaux : la chaleur normalement dégagée par les animaux est un élément moteur de la circulation d'air. Réaliser des fumigènes dans un bâtiment vide n'apportera aucune indication extrapolable.

Les fumigènes doivent être réalisés par vent dominant. Il est préférable de réaliser cet examen dans des conditions météorologiques normales, c'est-à-dire notamment avec des vents d'une direction et d'une force fréquentes.



Une rose des vents de la région aide à connaître les vents dominants.



Les informations apportées par les fumigènes

Le bâtiment sous-ventile : on constate un déficit majeur d'évacuation de la fumée. Un temps moyen de 10/15 mn suffit normalement pour évacuer l'air.

Le bâtiment surventile : l'air est évacué très vite et/ou les animaux sont soumis à des zones de turbulences ou de courant d'air. Un veau ne supporte pas un courant d'air supérieur à 0,25m/s. Au-delà, il sera soumis à un courant d'air qui pourra très nettement augmenter le froid ressenti.

Toutes les insuffisances et tous les excès de déplacement d'air sont des facteurs de risque de maladies respiratoires chez les jeunes bovins. Il est toutefois souvent difficile d'apporter des mesures correctives. Lorsqu'une modification est faite, il faut en contrôler l'efficacité par un nouveau fumigène. Une démarche pas à pas sera la plus efficace et la moins onéreuse.

La vaccination, en protégeant les animaux des agents pathogènes respiratoires les plus graves permet de limiter les effets néfastes d'une ambiance très dégradée qui favorise la circulation et la présence des microbes.

A l'inverse, il est important d'essayer d'améliorer au mieux les conditions d'ambiance pour optimiser l'efficacité de la vaccination.

La bannière présente un paysage rural avec un ciel bleu et des nuages. Au centre, un tableau noir sur un chevalet affiche le texte 'FARMER Academy Saison 2'. En bas, une barre orange contient le slogan 'À VOS CÔTÉS. POUR L'ANIMAL. POUR LA SANTÉ.' et le logo 'zoetis' à droite.

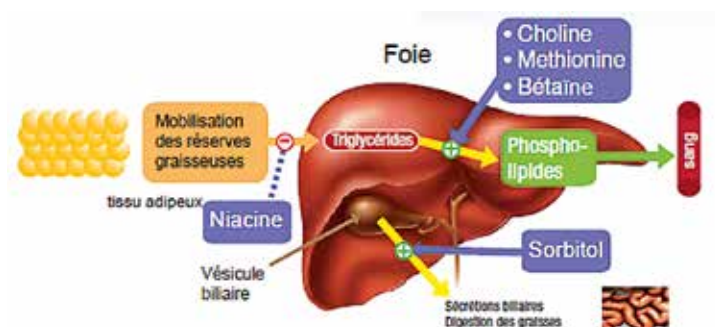
■ VSLM : témoignages d'éleveurs

BETAVALOR, le complément idéal dans la conduite du veau de lait sous la mère.

Le foie est un organe clé chez le veau de lait. Il est important de le soutenir tout au long de la période de tétée pour éviter l'engorgement, et donc le blocage du veau avec toutes ses conséquences.

BETAVALOR apporte 3 actions sur le foie en un seul produit, et cela grâce à 5 matières actives différentes :

• SORBITOL (300g/l) :	Favorise l'assimilation des graisses et stimule la vésicule biliaire.
• NIACINE (30g/l) :	Diminue l'accumulation dans le foie de graisses provenant des réserves corporelles de synthèse.
• CHOLINE (20g/l) : BETAINE (16g/l) METHIONINE (15g/l)	Permettent un drainage du foie en transformant les graisses stockées en graisses assimilées.



Bruno GENTY

87300 BLOND
65 vaches dont 14 tantes
57 VSLM
90 ha SAU dont 10ha méteil



Depuis quand et pourquoi utilisez-vous BETAVALOR ?

Je l'utilise depuis mon installation en 2010. J'avais des veaux qui tétaient mal, qui manquaient d'appétit. J'ai fais appel à mon technicien.

Qu'observez-vous ?

Rapidement j'ai trouvé que la prise de lait par tétée était plus régulière. J'ai aussi trouvé que mes veaux profitaient mieux. Ce que j'ai vérifié avec les résultats d'abattage. Meilleurs poids, meilleure gestion du gras.

Comment utilisez-vous BETAVALOR ?

En droage, je donne 2x20ml par semaine, toutes les 2 semaines. Il est plutôt facile à administrer parce que très appétant pour le veau.

Que diriez-vous en conclusion ?

Pour moi il est quasiment indispensable. Avec le BETAVALOR, j'écarte presque systématiquement la période de blocage qui arrive vers 1,5 mois à 2 mois.

Laurent PRECIGOUT

87400 ST MATHIEU
43 vaches Limousines
35 VSLM
50 ha SAU dont 6ha triticales



Depuis quand et pourquoi utilisez-vous BETAVALOR ?

Depuis une quinzaine d'année pour limiter les problèmes de digestion par le travail sur le foie.

Qu'observez-vous ?

Une meilleure digestion du lait, et des veaux qui tètent mieux, ce qui limite les diarrhées alimentaires.

Comment utilisez-vous BETAVALOR ?

Selon les recommandations de mon technicien à l'époque, 20ml 2 fois par semaine, les mardis et vendredis.

Que diriez-vous en conclusion ?

Je n'en suis pas déçu en 15 ans d'utilisation. Je le trouve facile d'utilisation et je suis très satisfait des résultats. Je le recommande vivement.

Marlène COURNARIE



■ La Section Reproducteur

Le mardi 21 novembre 2017 s'est tenue la réunion de présentation de la « Section Reproducteur ». Cette réunion a eu pour objectif de présenter le travail effectué par l'équipe d'OPALIM autour de ce projet. S'en est ensuite suivie une discussion avec les éleveurs présents sur les missions et l'organisation de cette section et l'élection d'un Président, Sylvain LAVERGNE, sélectionneur à Sainte-Anne Saint-Priest.

L'idée de créer une « Section Reproducteur » a été favorablement accueillie par l'ensemble des éleveurs présents.

Cette section voit donc le jour en ce début d'année et a pour mission de proposer des services adaptés aux besoins de l'ensemble de nos adhérents, comme, en priorité, l'acquisition de taureaux de qualité, des journées techniques spécifiques, l'organisation de ventes aux enchères ou de concours, un suivi personnalisé des exploitations, etc...



Vente OPALIM-KBS

De plus, notre site internet ayant été rénové, il dispose maintenant d'un espace spécifique de petites annonces d'animaux reproducteurs (ovins, bovins, mâles inscrits, femelles...).

Les modalités seront précisées sur le site

www.opalim.org



Source : Opalim



Le technicien en charge de cette section est Aubin PATERNE.

BELLIVIER

SAS

Commerce de bestiaux

Achat
Vente
Echange

Peyras - 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Tél. 05 45 71 74 25 - Fax. 05 45 71 72 56

Eric : 06 85 12 90 38

Jean-Bernard : 06 85 12 90 39

Prochaine
vente Repro

OPALIM & KBS

Mars 2018

à ST YRIEIX LA PERCHE

Service Aide Ovine

Comme chaque année, OPALIM vous accompagne gratuitement pour votre déclaration ovine (demande d'aide, contrat de commercialisation...).

Pour rappel : La déclaration ovine se fait obligatoirement sur Télépac.

La date limite de dépôt est fixée au 31 Janvier 2018.

OPALIM vous apporte également son aide pour compléter votre recensement annuel ovin et l'inventaire bélier.

Ces documents sont à retourner à l'EDE avant le 31 Janvier 2018.

N'hésitez pas à contacter votre technicienne !



COMMERCE DE BESTIAUX - EXPORTATION

Ets WEBER S.A.S

LE QUEYRAUD



87260 ST-PAUL



Tél. bureau : 05 55 09 71 35 - Fax 05 55 09 60 59

Sébastien LANGEVIN : 06 71 17 25 30

Pierre BUNISSET : 06 73 70 99 61

Benjamin BUNISSET : 07 88 51 40 35

Arnaud POUPARD : 06 37 46 11 60

Michel VIGNERON : 06 84 50 54 71

Pour apporter un meilleur service à nos adhérents Le site Internet d'Opalim fait peau neuve...

www.opalim.org

Pour assurer une meilleure visibilité de l'organisation de producteurs sur internet, un nouveau site **plus vivant et plus attractif** sera mis en ligne pour assurer à nos adhérents une belle vitrine.

Ce site, outre **d'apporter des informations** d'ordre général, sera aussi le moyen pour les éleveurs adhérents qui le souhaitent de **mettre en vente des animaux de reproduction** ovin et bovin, mâles inscrits et femelles, qui seront visibles par tous.

Ce nouvel outil sera un moyen complémentaire des ventes de reproducteurs pour trouver le taureau le mieux adapté à vos besoins ou encore le lot d'agnelles qui vous manque...

Pour être avertis des nouvelles annonces, n'hésitez pas à vous abonner aux alertes emails. Elles vous permettront de ne pas louper la bonne affaire !

Des actualités mises à jour régulièrement vous permettront de suivre les actions de votre association.



Opalim vous souhaite une bonne visite !!!



CHANOURDIE Louis : 06.08.25.13.02

CHANOURDIE Jean : 06.83.01.75.86



SARL CHANOURDIE (19)

Le Cayre
19360 LA CHAPELLE AUX BROCS
05.55.92.98.09



SAS CHANOURDIE (87)

Le Queyraud
87260 SAINT PAUL
05.55.09.72.89



SAS CHANOURDIE AGRO-ALIMENTAIRE (19)

La Croix du Breuil
19500 MEYSSAC
05.55.84.06.88